

DOCUMENTS À PRODUIRE au plus tard le 30 juin 2010

À nous faire parvenir par internet à : candidatures-college@lfcaire.org (pour les candidatures en collège)
candidatures-lycee@lfcaire.org (pour les candidatures en lycée)

ou par télécopie au (00 202) 23 59 95 14 ou par courrier : Lycée Français du Caire, 7 rue 12 – Maadi – Le Caire

1. En ce qui concerne les élèves de nationalité française :

- 1 photocopie du Livret de famille (pages écrites)
- 1 photocopie du passeport ou de la carte nationale d'identité française
- Si parents divorcés, 1 copie du Jugement de divorce
- Les 3 derniers bulletins trimestriels + notification d'orientation (Avis de passage, de redoublement ou *décision de la commission d'appel*)
- 1 certificat de radiation (*Exeat*)
- 1 RIB (relevé d'identité bancaire) si l'élève est boursier ou si la famille fait une demande de bourse

2. En ce qui concerne les élèves d'autres nationalités :

(NB : la nationalité déclarée et justifiée lors de la demande d'inscription ne pourra être changée au cours de la scolarité au Lycée Français du Caire.)

- 1 certificat de naissance traduit en langue française (faisant apparaître clairement le nom de famille en caractères différents du prénom.)
(nous pouvons vous communiquer les coordonnées de traducteurs agréés au Caire (arabe – français, anglais - français).
- 1 photocopie du passeport ou de la carte d'identité
- Si parents divorcés, 1 copie du Jugement de divorce
- Le(s) dernier(s) bulletin(s) trimestriel(s) + notification d'orientation (Avis de passage, de redoublement ou *décision de la commission d'appel*)
- Si l'élève vient d'un établissement français, un certificat de radiation (*Exeat*)

Si votre enfant est admis

Il vous sera demandé un complément de documents à fournir obligatoirement entre le lundi 24 août et le lundi 31 août 2010 (ces documents peuvent être déposés à la loge du L.F.C. sous enveloppe cachetée, au nom du secrétariat du secondaire – y mentionner le nom de l'enfant, sa classe et votre numéro de téléphone au Caire) :

- 1 chèque d'un montant de 1290,00 Euros (pour les élèves français) ou de 2360,00 Euros (pour les élèves d'autres nationalités) correspondant aux droits de première inscription à l'ordre de l'agent comptable du Lycée Français du Caire. Un chèque en Livres égyptiennes pourra être accepté pour les seuls élèves de nationalité égyptienne
- 3 photos d'identité
- Le dossier scolaire - sous pli cacheté - comprenant les résultats scolaires de l'année en cours et des années précédentes, fiche scolaire Brevet (élèves admis en 3^{ème})
- Le dossier médical (sous pli cacheté et téléchargeable depuis la rubrique santé / infirmerie de notre site www.lfcaire.org/).
- Le Livret du Baccalauréat (élèves admis en 1^{ère} et T^{le}) et les notes des épreuves anticipées du Baccalauréat (élèves admis en T^{le})
- Le carnet de vaccinations (obligatoire)
- Une adresse précise en Égypte

Aucun enfant ne pourra être admis à la rentrée si tous les documents et informations mentionnés ci-dessus ne nous sont pas présentés.